

AVIS PUBLIC

DEMANDES D'AUTORISATION D'USAGES CONDITIONNELS

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière :

Le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie statuera sur des demandes d'autorisation d'usages conditionnels, lors de la séance ordinaire, qui se tiendra le 2 mai 2022, à 19 h, à l'église de Lavaltrie située au 1351, rue Notre-Dame.

La demande présentée par *Développement Zone Verte inc.*, pour *Novax immobilier*, a pour but d'aménager la quatrième phase du projet intégré prévu sur la terrasse Turnbull. Ce projet d'ensemble s'étend de la rue Notre-Dame jusqu'au fleuve. La quatrième phase est constituée d'un bâtiment mixte comprenant 32 logements répartis sur quatre étages, dont une partie du rez-de-chaussée est utilisée à des fins commerciales (espaces à bureaux ou boulangerie/ café). Ce projet remplacera les bâtiments du 942, rue Notre-Dame et du 20, rue Saint-Thomas.

La demande présentée par *Transport Filtrak inc.* vise à implanter, sur le lot 6 336 308, situé entre le 563 et le 581, chemin de Lavaltrie, une entreprise spécialisée dans le transport de produits de bitume à l'aide de remorques-citernes.

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre, relativement à ces demandes, lors de la séance du conseil municipal, le 2 mai 2022.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 8 avril 2022.



Marie-Josée Charron, greffière